Vendredi 22 juin. Carhaix. Le proviseur rentre dans la salle d'examen. Il descelle les sujets de mathématiques. L'ambiance est tendue. Les copies sont distribuées. Les élèves commencent à rédiger.

Tout semble normal, sauf que des élèves ont décidé de rédiger en breton pour la première fois pour une épreuve de mathématiques. Ils savent les risques qu'ils encourent. Un zéro ou au mieux une note donnée par un correcteur non bretonnant. La République ne badine pas avec la langue française. En effet, à cette heure, le rectorat refuse de nommer des correcteurs bretonnants pour la quinzaine de copies rédigées. A moins qu'il ne plie face aux lycéens qui souhaitent porter leur revendication au niveau politique. Détermination.

Cet acte de désobéissance civile a été mûrement réfléchi : lettres aux élu-e-s, rassemblement, pétition… Cela fait plusieurs mois qu'il se réunissent en assemblée pour décider ensemble de la meilleure action à mener, essayant de la jouer collectif jusqu'au bout. Ceux qui ne sont pas passés à l'acte « apportent un soutien psychologique » au dire des élèves. Le rectorat a été alerté de leur intention bien avant mais a envoyé une fin de non recevoir, sans même daigner accueillir une délégation pour écouter leurs doléances. Mépris.

Cet acte s'inscrit dans une longue tradition de revendication d'une reconnaissance du breton à l'école. Déjà au XIXe siècle des pétitions circulaient à ce sujet. Après la 2de guerre mondiale, avec la loi Deixonne, l'enseignement du breton est autorisé : une heure d'enseignement dispensée par des professeurs bénévoles ! **La création des écoles Diwan**[1], il y a quarante ans, force l'Etat quelques années plus tard à proposer une filière bilingue pour garder ses ouailles. Et enfin, la rédaction d'histoire-géographie en langue bretonne a été autorisée au baccalauréat il y a quelques années. Des miettes.

A mesure que se meurt la langue bretonne, quelques droits sont soutirés, pas de quoi compenser les coups de bâtons et humiliations subis par les petits bretonnants qui allaient à l'école sous la IIIe république en prononçant le seul idiome qu'ils savaient. Violence scolaire.

Gildas Kerleau

Le texte des lycéens:

En parfaite connaissance des conséquences de nos actes et après avoir usé de tous les recours à notre disposition pour faire valoir nos demandes et nos droits,

Au nom des générations futures, nous ne pouvons rester dans l'inaction.

Nous : Luca Rault, Tangi Ar Rouzo, Ismael Morvan et le reste des membres du comité « Bak e brezhoneg » faisons le choix de passer l'épreuve de mathématiques du baccalauréat en breton cette année.

Les mathématiques ont été choisies pour des raisons logistiques et matérielles : le nombre de correcteurs bretonnants étant suffisant pour assurer une juste évaluation.

Arrivant au terme de notre cursus immersif et conscients de l'importance des enjeux, nous avons décidé de mettre nos actes en cohérence avec nos idées. C'est pourquoi nous avons choisi de passer l'épreuve de mathématiques dans la langue qui nous a été enseignée depuis quinze ans. Cet enseignement est le fruit des efforts des lycéens et de leurs enseignants. La situation actuelle ; composer en français alors que nous avons été formés essentiellement en breton, nous semble en effet d'une grande incohérence.

Notre action est d'autant plus justifiée que les lycéens ayant suivi un cursus immersif en basque ont obtenu le droit depuis 2012 de passer en plus de l'épreuve d'histoire-géographie, l'épreuve de mathématiques en langue basque. Cette différence flagrante constitue une injustice. Citoyens du même pays, nous revendiquons pour tous les mêmes droits, bacheliers basques comme bretons.

Notre langue, reconnue par l'UNESCO en 2011 comme étant « sérieusement en danger » est protégée par une charte européenne ratifiée par 25 États. Cette même langue est reconnue et protégée au sein de la constitution française en qualité de patrimoine de France. Par ailleurs, il ne suffit pas de parler une langue ou de l'enseigner pour qu'elle vive. Il faut lui donner une réelle place dans la société et cela passe aussi par les examens.

Cette année est celle de nos 18 ans, un passage vers l'âge adulte. La société attend de nous que nous agissions en citoyens responsables et fidèles à nos valeurs. C'est le sens de notre démarche.

C'est pourquoi par devoir citoyen nous rédigerons notre épreuve de mathématiques en langue bretonne, espérant par cette action légitime, à laquelle nous a contraint notre gouvernement, inspirer l'État français à rejoindre le concert des États européens en prenant les mesures qui s'imposent afin de défendre les valeurs qui font de la France le pays porteur de l'Égalité, de la Fraternité et enfin et surtout de la Liberté.

Nous invitons donc chacun d'entre vous à nous soutenir !

[1.] *Diwan est un réseau d'écoles créé en 1977. L'enseignement ainsi que la vie hors des cours se fait en breton, on parle d'immersion, concept développé au Québec dans les années 60. Ce projet linguistique n'est pas dissocié du projet pédagogique qui met en avant, dans la Charte de Diwan, les idées d'autonomie, de créativité, de coopération. L'association, laïque, ne se satisfait pas de son statut privé : « Diwan existe du fait des carences d'une Education nationale ne donnant pas sa place à la langue bretonne, mais réclame la prise en charge de ses écoles dans un service public d'enseignement démocratique et rénové ».*
Il existe aussi un enseignement en breton dans le public avec Divyezh et dans le privé catholique avec Dihun. Quelques matières (au lycée seulement l'histoire le plus souvent) y sont enseignées en breton dans le secondaire tandis que dans le primaire on parle de parité horaire : 50% en français, 50% en breton.
En 2000, le Conseil Constitutionnel a refusé d'octroyer un statut public à Diwan sous le prétexte que l'enseignement était immersif. La seule parlée en France étant le français, evel just !